

CTL du 29/10/2021

DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

L'examen des documents de travail fournis pour le CTL du 21/10/21 nous avait inquiété sur les risques que fait courir le NRP 2022 sur la santé des agents et le bon exercice des missions. Nos échanges des 21 et 22 octobre 2021 ne nous ont pas rassurés, bien au contraire. Nous réitérons donc ici, notre demande fondamentale d'un moratoire sur les suppressions d'emplois.

Notre vote dans cette instance n'arrêtera pas la machine infernale du NRP qui se met en place.

Nous ne voyons pas le bout du tunnel, ni aucune ligne d'horizon.

La seule éclaircie réside dans le protocole d'accord signé le 22/10/21 à 9h30 entre la DG et les OS de la DGFIP. L'intersyndicale nationale a obtenu du concret pour les personnels. Les OS locales pourront enfin émettre un vote positif dans cette instance, au-delà des traditionnels ponts naturels, sujet qui a connu cette année un drôle de couac. En effet une enveloppe financière sera déconcentrée dans la DDFIP 66 pour améliorer le cadre de vie au travail. Il y aura un recensement des besoins des agents et aussi des discussions suivies de vote en CTL.

Entendons-nous bien, pour fo dgfip 66, cet accord n'est ni une fin en soi, ni un solde de tout compte.

Toutes nos revendications demeurent, à commencer par celle qui exige l'abandon immédiat du NRP.